CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE CLERMONT-FERRAND

Le mardi 8 avril 2025

Procès-verbal de la 2ème séance

Date de la convocation : 1er avril 2025
Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Membres excusés : 5
Procuration : 1
Membres absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand se sont réunis, Salle espace rencontre au 15 rue d'Enfer sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de l'article 3 du règlement intérieur, sous la Présidence de ***Monsieur Olivier BIANCHI, Président du CCAS.***

Présents :
Olivier BIANCHI, Pierre MIQUEL, Christiane LLORENS, Nicaise JOSEPH, Daniel RODRIGUES, Catherine MABRUT, Sylviane TARDIEU, Alexis BLONDEAU, Lucas PEYRE.

Excusée avec pouvoir : Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE

Excusés sans pouvoir : Serge MAFFRE, Danièle GUILLAUME, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Françoise STRUSS

Absent : Jean-Luc MORNAND

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Quorum : 9/15

Ordre du jour de la séance

- État des lieux de la coordination alimentaire

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Comptes de gestion 2024

Compte administratif 2024 – élection du Président de séance

Comptes administratifs 2024 :

- Budget principal
- Budget des foyers restaurants
- ESAT
- Entreprise adaptée
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- MJPM
- MASP
- Service des tutelles
- CHRS
- LHSS
- Maisons Relais
- Etat réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées

Présentation consolidée des comptes-administratifs 2024

Détermination et affectation du résultat :

- Budget principal
- Budget des foyers restaurants

Budget primitif 2025 :

- Budget principal
- Foyers restaurants
- Maisons relais
- Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées

FINANCES LOCALES – DIVERS

Remboursement d'un bénéficiaire du SSIAD et de 3 résidents en EHPAD suite à des sinistres

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉS PUBLICS

Avenant n°3 au marché pour les vérifications périodiques réglementaires électriques, gaz, ascenseurs, systèmes de sécurité et désenfumage des bâtiments du CCAS de Clermont-Ferrand

Avenant n°1 au marché pour le remplacement des appels infirmiers et des systèmes anti-fugue de l'EHPAD les Mélèzes

DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS

Montant du loyer du logement numéro 3 Village Intergénérationnel Le Clos des Vignes

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

Modification du tableau des effectifs

SECTEUR SOCIAL

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Aides facultatives - Janvier et février 2025

QUESTIONS DIVERSES

La séance ouvre à 17h40, Monsieur BIANCHI procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint.

Procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Monsieur BIANCHI met aux voix le procès-verbal de la séance du 25 février 2025.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Monsieur le Président introduit la séance en informant l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a notifié les observations provisoires relatives au contrôle des comptes et de la gestion du CCAS. Il s'agit d'un document provisoire et confidentiel. Le CCAS dispose d'un mois pour répondre soit au plus tard le 25 avril 2025. Ensuite, la CRC produira un rapport définitif qui sera alors communiqué au conseil d'administration et rendu public.
Certains administrateurs ont reçu un courrier de la CRC. Ceux qui le souhaitent peuvent répondre. Le CCAS produira une réponse globale concernant le rapport provisoire.

Conformément à l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Président donne la parole à **Cécile MAGNER**, chargée de la mission de coordination opérationnelle de l'aide alimentaire qui va présenter un état des lieux de la coordination alimentaire.

Á l'appui d'un diaporama, Cécile MAGNER présente la mission qui lui a été confiée suite à un appel à projets de la DDETS et qui fait suite à une étude départementale réalisée par l'agence d'urbanisme. L'étude montre une augmentation du nombre de bénéficiaires alors que les dons et collectes baissent.
Le but de la mission vise à améliorer l'accès et la qualité de l'aide alimentaire ; elle a donc mis en œuvre un diagnostic, prévoit un suivi et une évaluation d'octobre à avril 2026. La méthodologie repose sur une analyse documentaire, une enquête de terrain avec des entretiens de bénéficiaires.
Elle a mené 30 entretiens dont 24 exploitables soit 12 bénéficiaires issus des associations et 12 bénéficiaires qui reçoivent des aides du CCAS. Un questionnaire a été soumis aux structures et associations et une cartographie a pu être élaborée.

Cécile MAGNER fait état des personnes qui se rendent aujourd'hui dans les lieux de distributions d'aide alimentaire, qui ont recours à l'aide alimentaire directe.
Il est possible de faire une hypothèse sur un chiffre en recoupant les données, celui de **30 000 bénéficiaires.**

Le public principal ayant recours à l'Aide Alimentaire se dessine autour des mères de familles monoparentales, les femmes isolées, les publics jeunes – de 25 ans, qui évoquent ressentir de la fatigue chronique, et des vertiges comme des symptômes au manque de nourriture, des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de santé difficile qui parlent de leur fragilité.

En transversal à tous ces publics, un phénomène commun, celui de budget modeste composé de minima sociaux, (les interviewés disent percevoir entre 0€ à 1360€ de ressources mensuelles). Leurs difficultés budgétaires du quotidien ont été exacerbées par la récente période d'inflation que nous connaissons.

Il y a aussi des moins visibles, ceux qui n'ont pas recours à l'Aide Alimentaire directe, délivrée par les associations, mais qui en ont besoin dans les faits car ils ont un reste à vivre inférieur à 350€/mois. Ceux rencontrés aux accueils du CCAS alors qu'ils venaient retirer une aide facultative dite « de secours » à titre alimentaire.

Il est aussi constaté des freins à aller vers les associations, par méconnaissance des dispositifs, de l'absence d'information sur ce qui existe en la matière

Une méconnaissance généralisée des dispositifs disponibles est relevée par l'enquête terrain, notamment chez les jeunes qui constatent que l'information repose principalement sur le « bouche à oreille ». Il existe une dispersion de l'information ce qui complique l'accès pour les publics. Ceci est aussi indiqué par les travailleurs sociaux qui se perdent dans la masse d'informations.

Alexis BLONDEAU s'interroge sur le fait que les Travailleurs Sociaux ne connaissent pas les dispositifs.

Il est constaté une offre multiple et historique, **27 associations qui animent 47 lieux,** et ce avec 30 salariés et 1250 bénévoles. La fragmentation rend complexe la compréhension car il faut compter 47 lieux de distribution.

Daniel RODRIGUES informe que le coût du repas proposé par le CROUS est à 1€.

Cécile MAGNER précise que la Loi Égalim a affecté la qualité. En plus de la précarité alimentaire qui touche les étudiants, il est observé que les étudiants ont des besoins en produits d'hygiène qu'ils ne peuvent s'acheter. Des symptômes de fatigue chronique sont constatés chez ce public.

Daniel RODRIGUES fait ce constat au sein de ses cours à l'Université.

Il y a eu 27 répondants au questionnaire numérique. Il est constaté que les activités **se complexifient.** Le Reste A Vivre peut varier de 350 € à 710 €. Les associations ne portent pas les mêmes critères et certaines se basent sur les directives nationales.

Alexis BLONDEAU remarque que les moyens d'agir sont différents.

L'aide alimentaire revêt différentes formes (colis, épicerie sociale ou solidaire, marché social, repas chaud sur place, repas chauds à emporter, repas partagé, frigo solidaire ...)
Deux facteurs qui viennent différencier c'est la fréquence et la participation.
Les publics sans droit vont aller dans 2 lieux et feront le choix du colis. Il est à prévoir des ateliers et des outils d'éducation à la santé, ateliers cuisine et repas partagés.

Les préconisations et actions sont **d'améliorer l'accès à l'information par une cartographie interactive et une plateforme numérique, former les prescripteurs à l'orientation, accompagner la**

professionnalisation des acteurs, créer des tiers lieux conviviaux à taille humaine et accessibles à tous pour déstigmatiser l'aide alimentaire.

Il est prévu d'organiser **un comité de pilotage** en mai pour restituer le diagnostic aux acteurs et de mettre en place des groupes de travail.

Monsieur le Président remercie Cécile MAGNER pour la présentation de ce diagnostic qui est pertinent et précise qu'il sera présent au comité de pilotage. Des lieux pour cuisiner, des lieux de sociabilité seraient un atout pour décorréler les stigmatisations.

Pierre MIQUEL remercie Cécile pour la présentation.

Sylviane TARDIEU remercie Cécile pour la présentation en précisant que la question alimentaire existe depuis des années ; elle note que la Ville est financeur, le Secours populaire a des financements. Il serait sans doute opportun de mettre des lieux à disposition pour préparer des repas. Le Conseil départemental propose une aide par trimestre. Elle remercie le CCAS d'avoir répondu à cet appel à projets.

Nicaise JOSEPH remercie également Cécile MAGNER pour le travail accompli ; cela permet de montrer que la Ville est bien couverte en lieux de distribution. L'Etat avait déjà lancé un appel à projets pour coordonner l'aide alimentaire et les associations n'ont pas souhaité répondre car il existe beaucoup de réticences.

Monsieur le Président note la difficulté à mettre en place un dispositif et à le coordonner. Il faut s'interroger sur les outils et ajouter un travail d'éducation populaire en s'appuyant sur les travailleurs sociaux et les maisons de quartier. Il note qu'il y a des pistes

Daniel RODRIGUES précise l'importance d'avoir un outil pour faire connaître tous les acteurs, la nécessité d'animer le réseau, de donner des informations coordonnées et de disposer d'une cartographie.

Cécile MAGNER précise qu'il y a le soliguide.
Pour conclure, elle remercie Mme PEYRIDIEUX qui l'a accompagnée sur cette mission et également un universitaire géographe qui a permis de coder la carte.

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Lors de cette séance, et préalablement à l'adoption des comptes-administratifs, les comptes de gestion du comptable doivent être approuvés et sont le reflet des comptes administratifs.

- <u>Comptes de gestion 2024</u>

Le Conseil d'Administration, sous la Présidence de Monsieur Olivier BIANCHI,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le

Trésorier des EPSMS accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, des budgets suivants :

- Selon la nomenclature M22 :
 - Budget de l'ESAT : section sociale
 - Budget de l'ESAT : section commerciale
 - Budget de l'entreprise adaptée
 - Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses « Etablissements d'hébergement pour personnes âgées »
 - Budget du service de soins infirmiers à domicile
 - Budget du centre d'hébergement et de réinsertion sociale
 - Budget du service d'aide à domicile
 - Budget des mesures judiciaires à la protection des majeurs et des mesures d'accompagnement social personnalisé
 - Budget de la M.A.I.A.
 - Budget des Lits Halte Soins Santé

- Selon la nomenclature M14 :
 - Budget Principal
 - Budget des Foyers-Restaurants
 - Budget des Maisons Relais

- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier des EPSMS a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statue sur :

1/ l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2/ l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
3/ la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par Monsieur Guillaume MARION-BERTHE, Trésorier des EPSMS du Puy-de-Dôme, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Compte administratif 2024 – élection du Président de séance

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du compte administratif.

Aussi, il convient que le conseil d'administration procède à l'élection du Président de séance.

Il est procédé au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Candidature enregistrée : Monsieur Lucas PEYRE

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales donne le résultat suivant :

- Monsieur Lucas PEYRE est déclaré élu en qualité de Président de séance pour l'examen des comptes administratifs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Pour l'examen des comptes-administratifs qui suivent, Lucas PEYRE est élu Président de séance. Monsieur Olivier BIANCHI se retire et ne prend part au vote.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 :

- Budget principal

Les opérations comptables de l'exercice 2024 du budget général s'établissent aux montants suivants :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses *ou déficit*	Recettes *ou excédent*	Dépenses *ou déficit*	Recettes *ou excédent*
Opérations de l'exercice	**582 081,57**	**881 352,57**	**22 660 256,24**	**23 042 001,67**
Résultat de l'exercice		*299 271,00*		*381 745,43*
Résultat antérieur repris		*1 663 067,39*		*1 147 943,61*
Total avec reprise des résultats antérieurs	**582 081,57**	**2 544 419,96**	**22 660 256,24**	**24 189 945,28**
Résultats cumulés		***1 962 338,39***		***1 529 689,04***
Restes à réaliser (RAR)	407 451,88			
Opérations de l'exercice + RAR	**989 533,45**	**2 544 419,96**	**22 660 256,24**	**24 189 945,28**
Résultats globaux avec RAR pour l'investissement et résultat brut pour le fonctionnement		*1 554 886,51*		*1 529 689,04*

Il ressort des écritures de l'exercice 2024 :

Section d'investissement :

Un solde d'exécution des opérations de l'exercice excédentaire à hauteur de 299 271 €.

Un solde cumulé à la clôture de l'exercice 2024 excédentaire à hauteur de 1 962 338,39 € incluant l'excédent antérieur de 1 663 067,39 €.

Des restes à réaliser à hauteur de 407 451,88 € en dépenses.

Section de fonctionnement :

Un résultat de l'exercice 2024 excédentaire de 381 745,43 €.

Un résultat cumulé excédentaire de 1 529 689,04 € tenant compte de l'excédent antérieur de 1 147 943,61 €.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- de statuer sur le compte administratif 2024 du budget principal du CCAS tel que présenté ci-dessus,
- de reconnaître la sincérité des reports comme dépenses et recettes engagées non réalisées,
- d'arrêter le résultat cumulé de fonctionnement 2024 à 1 529 689,04 €, étant précisé que la somme de 10 000 € a été inscrite au budget primitif 2024 à titre de virement à la section d'investissement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- Budget des foyers restaurants

Les réalisations 2024 du budget des foyers restaurants, désormais géré selon la nomenclature M57, totalement assujetti à la TVA et créé au 1er janvier 2002, s'établissent aux montants suivants :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses *ou déficit*	Recettes *ou excédent*	Dépenses *ou déficit*	Recettes *ou excédent*
Opérations de l'exercice	**7 334,53**	**31 382,49**	**2 319 366,39**	**2 326 936,47**
Résultat de l'exercice		*24 047,96*		*7 570,08*
Résultat antérieur repris		*474 982,62*		*125 038,45*
Total avec reprise des résultats antérieurs	**7 334,53**	**506 365,11**	**2 319 366,39**	**2 451 974,92**
Résultats cumulés		***499 030,58***		***132 608,53***
Restes à réaliser (RAR)	0,00			
Opérations de l'exercice + RAR	**7 334,53**	**506 365,11**	**2 319 366,39**	**2 451 974,92**
Résultats globaux avec RAR pour l'investissement et résultat brut pour le fonctionnement		*499 030,58*		*132 608,53*

Il est précisé que le montant de la subvention d'équilibre qui a été versée s'élève, pour cet exercice, à 357 178 € par la Commune et 989 646 € par le budget principal du CCAS.

Il ressort des écritures de l'exercice 2024 :

Section d'investissement :

Un solde d'exécution des opérations de l'exercice excédentaire de 24 047,96€.

Un solde cumulé, à la clôture de l'exercice 2024, positif à hauteur de 499 030,58 € incluant l'excédent antérieur de 474 982,62 €.

Pas de reste à réaliser en dépenses.

Section de fonctionnement

Un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 7 570,08 €.

Un résultat cumulé excédentaire de 132 608,53 € tenant compte de l'excédent antérieur de 125 038,45 €.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le compte administratif 2024 du budget des foyers restaurants du CCAS tel que présenté ci-dessus,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser comme dépenses engagées non mandatées,

- d'arrêter le résultat cumulé de fonctionnement 2024 à 132 608,53 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- **ESAT**

Les réalisations 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

ESAT	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement					
ESAT SOCIAL					
Réalisation de l'exercice	42 535,34	86 370,80	43 835,46	2 111 879,71	2 155 715,17
Reports sur 2025					
ESAT COMMERCIAL					
Réalisation de l'exercice	87 123,96	355 920,21	268 796,25	3 510 375,91	3 779 172,16
Reports sur 2025					
Section d'exploitation					
Secteur social	1 211 246,90	1 133 480,76	-77 766,14	97 358,03	19 591,89
Secteur commercial	1 882 630,37	2 204 527,39	321 897,02	70 000,00	391 897,02

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- pour ce qui concerne l'ESAT d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

Pour la section d'exploitation du secteur Social :

- Excédent de 19 591.89 € : l'affectation sera examinée ultérieurement dans le cadre du dialogue de gestion, le budget de l'ESAT social se présentant sous la forme d'un EPRD à compter du 1er janvier 2025 suite à la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour une durée de cinq ans avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes.

Pour la section d'exploitation du secteur Commercial :

- Excédent de 391 897.02 € affecté :

- à hauteur de 80 000.00 € au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2026

- le reliquat de 311 897.02 € au compte 10682 - en section d'investissement

La somme de 70 000 € en attente d'affectation et issue du résultat du compte administratif 2023 sera reprise en section d'exploitation au cours de l'exercice 2025.

- d'approuver le compte administratif 2024 de « l'ESAT » tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter les résultats d'exploitation tels que déterminés ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde positif de 3 779 172.16 € de la section d'investissement de l'ESAT commercial au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	**POUR**	**9**
Présents	9	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

- **Entreprise adaptée**

Les réalisations de l'exercice 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

ENTREPRISE ADAPTEE	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement					
Réalisation de l'exercice	12 627,02	18 623,52	5 996,50	223 121,21	229 117,71
Reports sur 2025					
Section de fonctionnement					
Section d'exploitation	431 607,59	426 917,72	-4 689,87	9 382,01	4 692,14

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

- Excédent de 4692.14 € affecté au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2026

- d'approuver le compte administratif 2024 de « l'Entreprise adaptée » tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter le résultat d'exploitation tel que déterminé ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde positif de 229 117.71 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Les réalisations de l'exercice 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

AIDE A DOMICILE	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement					
Réalisation de l'exercice	2 200,00	9 628,08	7 428,08	25 240,84	32 668,92
Reports sur 2025					
Section d'exploitation					
	3 488 688,45	3 396 829,35	-91 859,10	-372 596,45	-464 455,55

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- pour ce qui concerne le service d'Aide et d'Accompagnement à domicile d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :
 - Le déficit de 464 455.55 € pourrait être repris par tiers de 2026 à 2028 soit 154 818,51 en 2026 et 2027, le solde soit 154 818,53 en 2028.

- d'approuver le compte administratif 2024 du service d'Aide et d'Accompagnement à domicile tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter les résultats d'exploitation tels que déterminés ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde positif de 32 668.92 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Daniel RODRIGUES pose la question de la reprise par tiers en 2028.
Rémi BALDASSIN précise que le Code de l'Action Sociale prévoit la reprise de déficit par tiers et donc le déficit de 464 455.55 € pourrait être repris par tiers de 2026 à 2028.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- MJPM

Les réalisations de l'exercice 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

TUTELLES	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement MJPM					
Réalisation de l'exercice	14 491,40	2 666,79	-11 824,61	80 163,48	68 338,87
Reports sur 2025					
Section d'exploitation					
MJPM	542 246,43	626 959,65	84 713,22	39 897,09	124 610,31

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- pour ce qui concerne le service « MJPM » d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

- Excédent de 124 610.31 € affecté :

- à hauteur de 100 610.31 € au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2026

- à hauteur de 20 000.00 € au compte 10682 - en section d'investissement

- le reliquat de 4 000.00 € au compte 10686.8 - réserve de compensation

- d'approuver le compte administratif 2024 du service « MJPM » tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter les résultats d'exploitation tels que déterminés ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde positif de 68 338.87 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- MASP

Rémi BALDASSIN précise que ce budget va être clôturé pendant l'exercice car la convention qui liait le CCAS au Conseil Départemental se termine fin 2024.

Les réalisations de l'exercice 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

TUTELLES	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement MASP					
Réalisation de l'exercice	0,00	26,89	26,89	20 713,96	20 740,85
Reports sur 2025					
Section d'exploitation					
MASP	26,89	7 216,94	7 190,05		7 190,05

Il est rappelé que la gestion des mesures MASP est assurée par le service des Tutelles par conventionnement avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme, cette convention a pris fin au 31 décembre 2024.

De ce fait, le budget MASP doit être clôturé et la proposition d'affectation du résultat 2024 tient compte de cette particularité afin de faciliter les écritures comptables de transfert qui seront réalisées au cours de l'exercice 2025.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- pour ce qui concerne le service des MASP d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

 - Excédent de 7 190.05 € affecté en réserve de compensation au compte 10686.8

- d'approuver le compte administratif 2024 du service « MASP » tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter les résultats d'exploitation tels que déterminés ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde positif de 20 740.85 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- **Service des tutelles**

Rémi BALDASSIN précise qu'il y a 2 autorités de tarification mais pour le Trésorier il y a un seul compte de gestion qui regroupe les 2 services précédents.

Les réalisations globales de l'exercice 2024 de l'ensemble du budget "Tutelles" s'établissent donc aux montants suivants :

TUTELLES consolidé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses *ou déficit*	Recettes *ou excédent*	Dépenses *ou déficit*	Recettes *ou excédent*
Opérations de l'exercice	**14 491,40**	**2 693,68**	**542 273,32**	**634 176,59**
Résultat de l'exercice	*-11 797,72*			*91 903,27*
Résultat antérieur repris		*100 877,44*		*39 897,09*
Total avec reprise des résultats antérieurs	**14 491,40**	**103 571,12**	**542 273,32**	**674 073,68**
Résultats cumulés		***89 079,72***		***131 800,36***
Restes à réaliser (RAR)				
Opérations de l'exercice + RAR	**14 491,40**	**103 571,12**	**542 273,32**	**674 073,68**
Résultats globaux avec RAR pour l'investissement et résultat brut pour le fonctionnement		*89 079,72*		*131 800,36*

Il ressort des écritures de l'exercice 2024 :

Section d'investissement :

Un solde d'exécution des opérations de l'exercice déficitaire de 11 797.72 €.

Un solde cumulé excédentaire de 89 079.72 € compte tenu de l'excédent antérieur de 100 877.44 €

Section d'exploitation

Un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 91 903.27 €.

Un résultat cumulé excédentaire de 131 800.36 € tenant compte de l'excédent antérieur de 39 897.09 €.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget des mesures de Tutelles du CCAS tel que présenté ci-dessus.
- D'arrêter le résultat net cumulé de la section d'exploitation 2024 à 131 800.36 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- CHRS

Les réalisations de l'exercice 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

CHRS	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement					
Réalisation de l'exercice	85 197,79	86 839,21	1 641,42	251 211,72	252 853,14
Reports sur 2025	2 026,66				
Section de fonctionnement					
Section d'exploitation	972 880,54	990 553,46	17 672,92		17 672,92

Il est proposé au Conseil d'Administration pour ce qui concerne le CHRS d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

- Excédent de 17 672.92 € affecté en réserve de compensation au compte 10686.8

- d'approuver le compte administratif 2024 du « CHRS » tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter le résultat d'exploitation tel que déterminé ci-dessus,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser d'un montant de 2 026.66 € comme dépenses engagées non mandatées pour le CHRS à prendre en report sur l'exercice 2025,

- de décider de reprendre le solde positif de 252 853.14 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- LHSS

Les réalisations de l'exercice 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

LHSS	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement					
Réalisation de l'exercice	18 040,00	20 182,33	2 142,33	165 944,75	168 087,08
Reports sur 2025					
Section de fonctionnement					
Section d'exploitation	265 327,90	255 435,28	-9 892,62	51 641,87	41 749,25

Il est proposé au Conseil d'Administration pour ce qui concerne les Lits Halte Soins Santé (LHSS) d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

- Excédent de 41 749.25 € affecté au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2025

- d'approuver le compte administratif 2024 des « LHSS » tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de proposer aux autorités de tarification d'affecter le résultat d'exploitation tel que déterminé ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde positif de 168 087.08 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- Maisons Relais

Les réalisations 2024 de ce service s'établissent aux montants suivants :

MAISONS RELAIS	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur repris	résultat cumulé
Section d'investissement					
Réalisation de l'exercice	1 439,15	590,34	-848,81	-1 460,47	-2 309,28
Reports sur 2025	1 844,70				
Section d'exploitation					
Réalisation de l'exercice	258 560,95	337 601,47	79 040,52	58 862,34	137 902,86

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats dégagés de la manière suivante :

- Excédent de 137 902.86 € : Maintien en section de fonctionnement

- d'approuver le compte administratif 2024 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,

- de décider de reprendre le solde négatif de 2 309.28 € de la section d'investissement au cours de l'exercice 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

- **Etat réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées**

Les réalisations de l'exercice 2024 « Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées » (EHPA) s'établissent aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

EHPA	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Section Hébergement	12 439 708,55	11 888 078,76	-551 629,79	-551 629,79
Section Dépendance	4 166 005,99	2 952 698,56	-1 213 307,43	-1 213 307,43
Section Soin	10 698 529,27	11 290 940,13	592 410,86	592 410,86
Total exploitation	27 304 243,81	26 131 717,45	-1 172 526,36	-1 172 526,36

INVESTISSEMENT

Tableau de financement

RESSOURCES

Titres-Intitulés	TFP
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	54 004.14 €
Titre 1 - Augmentation des fonds propres	445 280.86 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	178 465.00 €
Titre 3 - Autres ressources	33 502.62 €
TOTAL DES RESSOURCES	**711 252.62 €**
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	**555 616.28 €**
TOTAL	**1 266 868.90 €**

EMPLOIS

Titres-Intitulés	TFP
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	
Titre 1 – Remboursement des dettes financières	714 322.71 €
Titre 2 - Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	547 746.19 €
Titre 3 - Autres emplois	4 800.00 €
TOTAL DES EMPLOIS	**1 266 868.90 €**
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	
TOTAL	**1 266 868.90 €**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- En ce qui concerne la section d'exploitation, d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
 Le déficit d'un montant de 1 172 526.36 € est affecté en compte de report à nouveau déficitaire.

- D'approuver l'ERRD 2024 « Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées » (EHPA) tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Présentation consolidée des comptes-administratifs 2024

Le Conseil d'Administration ayant approuvé les comptes administratifs 2024 de l'ensemble des budgets ce jour, il est proposé de faire une présentation détaillée par budget ainsi qu'une présentation agrégée de l'ensemble pour avoir une vision globale des réalisations de l'exercice 2024 du C.C.A.S.

Les montants des comptes administratifs 2024 de chacun des budgets gérés par le C.C.A.S. sont donc les suivants :

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 819 090,57	582 081,57	407 451,88	1 829 557,12
RECETTES	2 819 090,57	881 352,57		1 937 738,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	23 929 856,61	22 660 256,24		1 269 600,37
RECETTES	23 929 856.61	23 042 001,67		887 854,94

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES / 02 : 02 E.S.A.T. SOCIAL N° SIRET : 26630007800117

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				

DEPENSES	2 198 203,71	42 535,34		2 155 668,37
RECETTES	2 198 203,71	86 370,80		2 111 832,91
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 225 074,37	1 211 246,90		13 827,47
RECETTES	1 225 074,37	1 133 480,76		91 593,61

2 - BUDGETS ANNEXES/ 03 : 03 ENTREPRISE ADAPTEE N° SIRET : 26630007800125

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	245 652,21	12 627,02		233 025,19
RECETTES	245 652,21	18 623,52		227 028,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	479 824,01	431 607,59		48 216,42
RECETTES	479 824,01	426 917,72		52 906,29

2 - BUDGETS ANNEXES / 04 : 04 E.S.A.T. COMMERCIAL N° SIRET : 26630007800174

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 876 647,54	87 123,96		3 789 523,58
RECETTES	3 876 647,54	355 920,21		3 520 727,33
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 994 797,00	1 882 630,37		112 166,63
RECETTES	1 994 797,00	2 204 527,39		-209 730,39

2 - BUDGETS ANNEXES / 08 : 08 C.H.R.S. N° SIRET : 26630007800026

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	363 507,72	85 197,79	2 026,66	276 283,27
RECETTES	363 507,72	86 839,21		276 668,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 048 789,13	972 880,54		75 908,59
RECETTES	1 048 789,13	990 553,46		58 235,67

2 - BUDGETS ANNEXES / 09 : 09 FOYERS RESTAURANTS N° SIRET : 26630007800141

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	508 792,62	7 334,53		501 458,09
RECETTES	508 792,62	31 382,49		477 410,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 396 522,45	2 319 366,39		77 156,06

RECETTES	2 396 522,45	2 326 936,47		69 585,98

2 - BUDGETS ANNEXES / 13 : 13 AIDE A DOMICILE N° SIRET : 26630007800208

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	35 159,84	2 200,00		32 959,84
RECETTES	35 159,84	9 628,08		25 531,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 493 559,45	3 488 688,45		1 004 871,00
RECETTES	4 493 559,45	3 396 829,35		1 096 730,10

2 - BUDGETS ANNEXES/ 15 : 15 MJPM MASP N° SIRET : 26630007800182

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	103 571,44	14 491,40		89 080,04
RECETTES	103 571,44	2 693,68		100 877,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	664 888,11	542 273,32		122 614,79
RECETTES	664 888,11	634 176,59		30 711,52

2 - BUDGETS ANNEXES / 18 : 18 L.H.S.S. N° SIRET : 26630007800224

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	206 036,75	18 040,00		187 996,75
RECETTES	206 036,75	20 182,33		185 854,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	306 322,69	265 327,90		40 994,79
RECETTES	306 322,69	255 435,28		50 887,41

2 - BUDGETS ANNEXES / 20 : 20 E.H.P.A N° SIRET : 26630007800315

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 732 373,62	1 266 868,90		465 504,72
RECETTES	728 946,62	656 508,48		72 438,14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	28 049 087,18	27 304 243,81		744 843,37

RECETTES	26 232 803,93	26 131 717,45		101 086,48

2 - BUDGETS ANNEXES / 21 : 21 MAISONS RELAIS N° SIRET : 26630007800331

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	119 225,00	1 439,15	1 844,70	115 941,15
RECETTES	119 225,00	590,34		118 634,66
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	406 793,84	258 560,95		148 232,89
RECETTES	406 793,84	337 601,47		69 192,37

3 - PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 208 261,02	2 119 939,66	411 323,24	9 676 998,12
RECETTES	11 204 834,02	2 150 091,71		9 054 742,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	64 995 514,84	61 337 082,46		3 658 432.38
RECETTES	63 179 231,59	60 880 177,61		2 299 053,98
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**77 203 775,86**	**63 457 022,12**	**411 323,24**	**13 335 430,50**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**74 384 065,61**	**63 030 269,32**		**11 353 796,29**

Le Conseil d'administration est appelé à arrêter les réalisations de l'exercice 2024, sous la présentation agrégée (budget principal et budgets annexes), à 63 457 022,12 € en dépenses et à 63 030 269,32 € en recettes, toutes sections confondues.

Cette délibération est présentée sous forme de tableau projeté.
Alexis Blondeau demande si ce tableau est présenté chaque année.
Rémi BALDASSIN précise que la délibération est présentée tous les ans mais non ce tableau.

Pierre MIQUEL note que le budget est en hausse par rapport aux autres années.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	9
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Détermination et affectation du résultat : compte administratif 2024 du budget principal

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal en fin d'exercice 2024, comprenant le solde antérieur, s'établit au montant brut de 1 529 689,04 €.

Le Conseil d'administration est appelé à se déterminer sur l'affectation de ce résultat.

Il est rappelé que, sur l'exercice 2024, le Conseil d'administration a inscrit en virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 10 000 €, dont l'écriture ne se réalise pas sur l'exercice concerné.

Il est proposé au Conseil d'administration de maintenir l'excédent de 1 529 689,04 € en section de fonctionnement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

<u>Détermination et affectation du résultat : Budget des foyers restaurants</u>

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget des foyers restaurants en fin d'exercice 2024, comprenant le solde antérieur, s'établit à 132 608,53 €.

Le Conseil d'administration est appelé à se déterminer sur l'affectation de ce résultat.

Il est rappelé que sur l'exercice 2024, le Conseil d'administration n'a pas inscrit de somme en virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'administration de maintenir l'excédent de 132 608,53 € en section de fonctionnement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Budget primitif 2025 du budget principal

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget principal géré selon la nomenclature M57, qui s'établit aux montants suivants :

1/ Section de fonctionnement : 22 091 091,04 €

Le résultat 2024 du budget principal s'établit à +1 529 689,04 €, l'exercice 2025 débute donc avec ce même montant repris au chapitre 002.

La section de fonctionnement qui vous est proposée a été élaborée sur la base d'enveloppes fermées et d'un dialogue budgétaire avec les services. Lors de ces rencontres les responsables de service ont fait part des risques identifiés et des pistes d'économies potentielles.

- Les recettes :

RECETTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 013	ATTENUATION DE CHARGES	25 000,00 €
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 412,00 €
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 866 970,00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 105 767,00 €
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	506 028,00 €
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 225,00 €
CHAPITRE 78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00 €
CHAPITRE 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 529 689,04 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 091 091,04 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec la subvention de la ville qui est stable par rapport à 2024 et à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle de 3 000 000 € pour garantir la continuité des services et des actions sociales et limiter fortement le recours à la ligne de trésorerie.

Les autres recettes restent relativement stables par rapport à 2024.

➢ Les dépenses :

DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 669 991,04 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 058 481,00 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €
CHAPITRE 042	OPERATONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	559 275,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 309 384,00 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	280 960,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €
CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 200 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 091 091,04 €

Les dépenses courantes ont été prévues au vu du réalisé 2024 et devraient permettre de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues.

Les aides facultatives du CCAS sont confortées au même montant que 2024, soit 1 193 278 €.

Les dépenses de personnels sont en hausse très modérées (+1,58%) et tiennent compte du GVT et de la dernière année de revalorisation du RIFSEEP.

La subvention exceptionnelle de la ville et le résultat de 2025 permettent à ce budget d'accorder une subvention de 1 576 875 € au budget du SAAD et de réaliser une provision de 2 200 000 € qui va s'ajouter à celle de 5 000 000 € réalisée en 2024.

1/ Section d'investissement : 3 082 043,39 €

DEPENSES	DEPENSES	PRIMITIF 2025	REPORTS
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 412,00 €	
CHAPITRE 041	OP D'ORDRE DE TRANSFERT INTERIEUR MEME SECTION	0,00 €	
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	104 700,00 €	
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000,00 €	160 000,00 €
CHAPITRE 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 968 479,51 €	179 572,54 €
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	481 000,00 €	67 879,34 €
CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 000,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 082 043,39 €	

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 000,00 €
CHAPITRE 024	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	230 500,00 €
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	559 275,00 €
CHAPITRE 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT INTERIEUR MEME SECTION	0,00 €
CHAPITRE 10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	48 930,00 €
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	250 000,00 €
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00 €
CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 000,00 €
CHAPITRE 001	REPRISE EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 962 338,39 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 082 043,39 €

Les reports s'élèvent à 407 451,88 € et concernent des dépenses à réaliser en 2025 :

- Informatique : achat du logiciel pour le Département des Politiques de Solidarité, achat d'un équipement réseau et de matériel pour les utilisateurs
- Achat de 2 véhicules pour le portage de repas et 1 véhicule pour le service technique
- Divers travaux à finaliser en 2025.

Une opération est créée pour la rénovation des locaux du service logement 22 rue Clémenceau. Elle s'équilibre à hauteur de **472 500 €** avec la vente du club Chanteranne et une subvention exceptionnelle d'investissement de la Ville de **250 000 €**.

Les autres dépenses d'investissement en 2025 sont récurrentes (licences informatiques, matériels informatiques, mobiliers, travaux d'entretien et de réparation).

Rémi BALDASSIN précise qu'un travail sera mis en œuvre sur le service restauration.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Budget primitif 2025 des Foyers restaurants

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget des foyers restaurants du CCAS, géré selon la nomenclature M57, qui s'établit aux montants suivants :

1/ Section d'investissement : 532 030,58 €

DEPENSES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	529 030,58 €
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 000,00 €
CHAPITRE 041	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT IMS	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	532 030,58 €

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €
CHAPITRE 024	PRODUITS DE CESSIONS	3 000,00 €
CHAPITRE 10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
CHAPITRE 001	REPRISE EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	499 030,58 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	532 030,58 €

2/ Section de fonctionnement : 2 422 779,53 €

DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	757 011,53 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 632 268,00 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
CHAPITRE 042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	30 000,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 422 779,53 €

RECETTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 013	ATTENUATION DE CHARGES	7 000,00 €
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	921 660,00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 361 511,00 €
CHAPITRE 77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
CHAPITRE 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	132 608,53 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 422 779,53 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Budget primitif 2025 - Maisons relais

Rémi BALDASSIN précise qu'il y a 2 sites pour les Maisons Relais : le CCAS est propriétaire de Sugny et locataire de Rabanesse.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget des Maisons Relais du CCAS géré selon la nomenclature M57 qui s'établit aux montants suivants :

1/ Section d'investissement : 173 190 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PRIMITIF 2025	REPORTS
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 309,28 €	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 081,00 €	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500,00 €	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 000,00 €	
IMMOBILISATIONS EN COURS	94 455,02 €	1 844,70 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	173 190,00 €	

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	171 450,00 €
CHAPITRE 10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	240,00 €
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	173 190,00 €

2/ Section de fonctionnement : 487 861.36 €

DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 626,36 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	212 285,00 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
CHAPITRE 042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	171 450,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	487 861,36 €

RECETTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRIMITIF 2025
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 081,00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	234 877,50 €
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000,00 €
CHAPITRE 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	137 902,86 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	487 861,36 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées

Sur la base de la prospective financière réalisée sur ce budget, il a été proposé aux chefs de service une enveloppe fermée à partir de laquelle ont été menées des réunions de dialogue budgétaire. Celles-ci ont permis aux responsables de service de nous faire part des risques identifiés, de proposer des pistes d'économies potentielles et de réfléchir aux recettes éventuelles.

COMPTES DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

La section de fonctionnement telle qu'elle vous est proposée issue des réunions de dialogue budgétaire repose sur la base d'arbitrages ajustés au vu du réalisé 2024 et des perspectives 2025.

Concernant les produits de la tarification, il convient de noter que la tarification hébergement et dépendance est basée sur les tarifs 2024 tant que le Conseil Départemental n'a pas acté son taux directeur.
Il en est de même pour la dotation Soins qui est basée sur la base reconductible 2024.

Du fait de cette spécificité conjoncturelle et malgré toutes ces initiatives, l'EPRD 2025, qui est soumis au vote au Conseil d'Administration, présente **un déficit de gestion de 2 880 777 €**.

Toutefois, dans le cadre d'une prospective budgétaire réaliste et sans préjuger du taux directeur qui sera voté par l'Assemblée Départementale du Puy-de-Dôme les 7 ou 8 avril prochains, un taux de **3%** pourrait être adopté. Dans cette perspective, une finalisation de la convergence tarifaire dès 2025 avec un tarif unique de **66,26 €** pour les EHPADs semble possible ce qui permettrait de générer des recettes supplémentaires à hauteur de **274 000 €.**

De même, un taux de reconduction similaire pour la dotation soins aux années précédentes permettrait d'encaisser des recettes complémentaires pour **300 000 €.**

De plus, l'Etat a triplé les crédits alloués au Fonds d'urgence pour les EHPADs dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale. Il peut être envisagé d'obtenir **900 000 €** au titre de ce dispositif en 2025.

Au cours de la campagne de recensement des crédits non reconductibles de l'ARS, une somme de **150 000 €** pourrait être obtenue comme ce fut le cas lors des éditions précédentes.

Dès lors et compte tenu de tous ces éléments recensées, l'EPRD 2025 devrait présenter **un déficit de gestion de 1 186 777 €.**

Cette concertation, lors des réunions de dialogue budgétaire a permis de définir un plan d'actions de pilotage des dépenses et des recettes notamment par :

- La mise en place d'un pilotage collectif de la consommation d'intérim et plafonnement de l'enveloppe à **280 000 €**
- La mise en place de HUBLO à partir du second semestre 2025
- Un travail sur les ratios agents / résidents afin de limiter le déséquilibre des effectifs entre les établissements
- La constitution d'un groupe de travail pour identifier les leviers à notre disposition pour maitriser le surcoût des dépenses de soins de ville
- La mise en œuvre de la tarification différenciée et fixation de ces modalités dans le cadre d'un accompagnement par un organisme qualifié
- Mettre en place un plan de communication pour les résidences autonomie

HÉBERGEMENT :

- État des dépenses et des recettes :

ETABLISSEMENTS	Dépenses	Recettes
Résidence Autonomie "M.M.VIPLE"	689 706,00 €	821 794,24 €
Résidence Autonomie "A.VARENNE"	512 002,00 €	541 578,24 €
Accueil de Jour "LES HORTENSIAS"	21 215,00 €	95 880,05 €
EHPAD "A.VARENNE"	1 558 090,00 €	1 299 576,80 €
EHPAD "LE MOULIN"	945 773,00 €	772 134,00 €
EHPAD "LES MELEZES"	2 147 887,00 €	1 866 627,00 €
EHPAD "LES SOURCES"	2 112 226,00 €	1 854 015,69 €
EHPAD "LES JARDINS DE LA CHARME"	2 344 529,00 €	1 989 348,00 €
EHPAD "LES HORTENSIAS"	2 524 414,00 €	2 144 944,00 €
TOTAL :	12 855 842,00 €	11 385 898,02 €

DÉPENDANCE :

- États des dépenses et des recettes :

ETABLISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Accueil de Jour "LES HORTENSIAS"	30 808,00 €	48 554,56 €
EHPAD "A.VARENNE"	612 894,00 €	342 689,00 €
EHPAD "LES MELEZES"	818 479,00 €	509 003,00 €
EHPAD "LE MOULIN"	437 333,00 €	222 714,00 €
EHPAD "LES SOURCES"	786 620,00 €	562 785,00 €
EHPAD "LES JARDINS DE LA CHARME"	969 148,00 €	587 295,00 €
EHPAD "LES HORTENSIAS"	926 500,00 €	557 584,63 €
TOTAL :	4 581 782,00 €	2 830 625,19 €

- États des dépenses et des recettes :

ETABLISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Résidence Autonomie "M.M.VIPLE"	106 021,00 €	120 308,38 €
Résidence Autonomie "A.VARENNE"	51 542,00 €	57 263,28 €
Accueil de Jour "LES HORTENSIAS"	91 344,00 €	208 000,00 €
EHPAD "A.VARENNE" + DISPOSITIF IDE	1 092 667,00 €	1 179 085,02 €
EHPAD "LES MELEZES"	1 543 258,00 €	1 745 410,81 €
EHPAD "LE MOULIN"	906 073,00 €	656 107,01 €
EHPAD "LES SOURCES"	1 570 365,00 €	1 710 575,07 €
EHPAD "LES JARDINS DE LA CHARME"	1 785 997,00 €	1 877 206,57 €
EHPAD "LES HORTENSIAS"	1 713 433,00 €	1 810 250,42 €
SSIAD	1 402 155,00 €	1 263 516,80 €
ESA	222 784,00 €	198 239,48 €
TOTAL :	10 485 639,00 €	10 825 962,84 €

TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le montant total du budget prévisionnel d'investissement s'élève à 3 282 509.95 € pour l'année 2025.

RESSOURCES

Titres-Intitulés	TFP initial
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	
Titre 1 - Augmentation des fonds propres	200 446 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	249 000 €
Titre 3 - Autres ressources	0 €
TOTAL DES RESSOURCES	449 446 €
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	2 833 063.95 €
TOTAL	3 282 509.95 €

EMPLOIS

Titres-Intitulés	TFP initial
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	1 715 303.95 €
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	781 506 €
Titre 2 - Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	785 700 €
Titre 3 - Autres emplois	0 €
TOTAL DES EMPLOIS	3 282 509.95 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0 €
TOTAL	3 282 509.95 €

Les principaux investissements 2025 sont les suivants :

Acquisition logiciels PHARMA/NET SOINS	12 000 €
Changement de l'AUTOCOM de l'EHPAD « Les Mélèzes »	130 500 €
Matériels de restauration	166 000 €
Matériels informatiques et divers	45 200 €
Achat d'un véhicule	25 000 €
Rénovation ascenseurs	54 000 €
Restructuration locaux restauration	90 000 €
Réfection salle de bains et sols	110 000 €
Installation de rails de transfert	43 000 €
Travaux d'entretien divers	110 000 €

Alexis BLONDEAU précise qu'il a été contacté par la presse cette semaine et par des clermontois : la rumeur serait que la CCAS aurait encore 3 millions de déficit. Il exprime le fait que cette délibération a sans doute fuité car ce chiffre de déficit est de l'ordre de 2 880 777 €. Il souhaite alerter sur cela et demande si l'augmentation des tarifs va s'opérer en 2026.
Monsieur le Président remercie Alexis BLONDEAU d'avoir communiquer sur cette fuite.

Rémi BALDASSIN précise que la convergence tarifaire sera appliquée à tous les établissements.
Agnès FROMENT évoque le tarif différencié à étudier et la nécessité de faire appel à un prestataire pour avoir une visibilité sur quelles recettes pourraient être générées. Cette réflexion sera soumise au conseil d'administration.
Christiane LLORENS interroge sur les tarifs des résidences autonomie.
Le tarif de Varenne est le plus cher et Viple est moins cher.
Nicaise JOSEPH demande à Alexis s'il a répondu à l'interview. Elle précise que le choix politique porte sur le maintien du service public et la volonté de ne pas fermer des EHPAD.
Alexis BLONDEAU précise qu'il n'a pas répondu pour le moment.

Agnès FROMENT précise qu'il y a eu un travail avec les équipes pour diminuer le recours à l'intérim et mettre en place le dispositif HUBLO qui sera opérationnel en juillet. Un travail sur les ratios agents/ résidents est en cours car il est différent en fonction des établissements. Un travail concernant la communication sur les résidences autonomie est nécessaire car les taux d'occupation sont faibles.
Lucas PEYRE s'exprime sur ce sujet suite au dernier conseil de vie sociale de la résidence autonomie de VIPLE où il y a une dynamique d'ouvrir les animations sur le quartier. Des affiches ont permis d'attirer des personnes de l'extérieur et ouvrir cette résidence sur la vie de quartier.

Daniel RODRIGUES propose de solliciter des étudiant en MASTER information communication pour mener cette réflexion autour de la communication.

Christiane Llorens demande ce que sont les Résidence CASAM.

Rémi BALDASSIN précise que ce sont des résidences privées avec des services payants.

Nicaise JOSEPH informe le conseil que le Maire de Cournon s'inquiète sur le devenir des Résidences Autonomie. Elle précise que l'Union départementale des CCAS est appelée à se mobiliser pour éviter des fermetures.

Monsieur BLONDEAU s'abstient.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	8
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	1
Pris part au vote	9		

FINANCES LOCALES – DIVERS

Remboursement d'un bénéficiaire du SSIAD et de 3 résidents en EHPAD suite à des sinistres

Le CCAS a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la compagnie Areas Assurances via PNAS Assurances.

Cependant, au cours de l'année 2024, dans l'impossibilité de fournir les justificatifs exigés par l'assurance et suite à refus de prise en charge, certains résidents et bénéficiaire du CCAS n'ont reçu aucune indemnisation pour les dommages subis. La faute d'agents du CCAS étant avérée pour les quatre cas présentés ci-après, il convient que l'établissement prenne en charge le dédommagement des résidents et bénéficiaire concernés.

Le 24 janvier 2024, au sein de l'EHPAD Les Mélèzes, au moment de la toilette d'une résidente, une aide-soignante s'est entravée dans le casque de la télévision et l'a fait tomber. L'écran a été cassé et la télévision ne fonctionnait plus. Le rachat d'une nouvelle télévision a engendré un coût de 199 € pour la résidente.

Le 16 mars 2024, au sein de l'EHPAD Les Hortensias, il a été constaté que les lunettes d'une résidente avaient disparu. Malgré les recherches effectuées au sein de l'établissement ainsi qu'à la Blanchisserie de l'ESAT, elles n'ont pas été retrouvées. Elles ont probablement dû être jetées par mégarde par le personnel de l'établissement lors de l'entretien de la chambre.

L'achat d'une nouvelle paire de lunettes a engendré un coût de 99 € pour la résidente.

Le 08 avril 2024, un agent du service de maintien à domicile a endommagé le micro-onde d'un bénéficiaire lors du nettoyage de ce dernier. L'appareil ne fonctionne plus. Le micro-onde acheté en remplacement a coûté 99 €.

En octobre 2024, dans un contexte d'épidémie de gale, six vêtements d'une résidente de l'EHPAD Les Sources ont été envoyés par erreur à la Blanchisserie de l'ESAT. Sur ces six vêtements, quatre ont disparu et les deux derniers sont revenus abîmés. La famille a racheté 4 vêtements en remplacement pour un montant de 119,96 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le remboursement par le CCAS des sommes dues aux résidents et bénéficiaire pour un montant total de 516,96 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉS PUBLICS

Avenant n°3 au marché pour les vérifications périodiques réglementaires électriques, gaz, ascenseurs, systèmes de sécurité et désenfumage des bâtiments du CCAS de Clermont-Ferrand

Un marché a été conclu avec la Société APAVE Exploitation France pour la réalisation des vérifications périodiques règlementaires Electriques, Gaz, Ascenseurs, Systèmes de sécurité et désenfumage dans les bâtiments du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont Ferrand pour les années 2023 à 2026.

Le site du Clos des Vignes n'avait pas été intégré au Bordereau des Prix Gaz et Electricité. Il convient donc de le compléter puisqu'une vérification des installations électriques de la salle commune et des chaufferies des différents bâtiments (8 au total) doit être réalisée à compter du 01er janvier 2025.

Conformément à l'article 11 du Cahier des Clauses Particulières, il est donc nécessaire de passer un avenant avec la Société APAVE Exploitation France pour prendre en compte ces modifications et ajuster en conséquence le Bordereau des Prix Gaz et Electricité. Cela représente une plus-value de 347,41 € H.T. sur le montant annuel des prestations de l'année 2025 (hors révision de prix éventuelle). Il faut ajouter à ce montant la somme de 36,73 € H.T. correspondant à la prise en charge de ces nouvelles installations par le prestataire. Cette somme sera uniquement facturée la première année.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées et notamment le montant annuel maximum du marché fixé à 30 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De se prononcer sur la passation de cet avenant ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec la Société APAVE Exploitation France, tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Avenant n°1 au marché pour le remplacement des appels infirmiers et des systèmes anti-fugue de l'EHPAD les Mélèzes

Un marché a été conclu avec la Société RESINTEL pour le remplacement des appels infirmiers et des systèmes anti-fugue de l'EHPAD Les Mélèzes, 120 rue Abbé Prévost à Clermont-Ferrand.
Suite aux travaux d'installation du matériel, il est apparu des besoins complémentaires afin d'optimiser le système dans son ensemble, il est pour cela nécessaire d'ajouter un appel malade au niveau du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) ainsi qu'une balise anti-fugue, au rez-de-chaussée côté jardin.
Conformément à l'article L.2194-2 du Code de la commande publique, il convient de prévoir une modification du marché conclu avec la société RESINTEL.
Le montant de ces installations supplémentaires s'élève à 1 674,54 € HT ce qui représente une augmentation totale de 1,57 % du montant initial du marché. Le montant global du marché est donc porté à 108 134,3 € HT.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **De se prononcer sur la passation de cet avenant ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec le titulaire, tous les documents afférents.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	10
Présents	9	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS

Montant du loyer du logement numéro 3 Village Intergénérationnel Le Clos des Vignes

Le Centre Communal d'Action Social assure la gestion locative du Village Intergénérationnel « Le Clos des Vignes ». Ce site comporte 41 logements, dont 40 sont mis en location et 1, le logement n°3, était positionné en logement de fonction à usage de l'Animatrice/Gardienne.

A la faveur de l'évolution du poste d'Animateur/Gardien du Village Intergénérationnel vers un poste de Coordinateur/trice du Clos des Vignes, il a été convenu de dissocier le poste d'un logement de fonction sur le site du Village Intergénérationnel.

De ce fait, il convient d'attribuer un montant de loyer pour le logement n°3 afin de procéder à sa mise en location. Cette location se fera sur le format d'un contrat de location locaux non meublés soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée dans les conditions de l'article 40-III.

Ce logement est un appartement de type 4 en duplex avec une superficie totale de 86 m2. Il est situé en rez-de-jardin et comprend une terrasse, ainsi qu'un cellier. A l'instar des autres

locataires, le prochain occupant bénéficiera des services proposés sur le site et de l'accès à la salle d'activité.

Dans le but d'avoir une cohérence avec les niveaux de loyers déjà présents sur le site du Village Intergénérationnel « Le Clos des Vignes », tout en respectant la volonté de mixité sociale souhaitée, il est proposé que le **logement n° 3 soit mis en location au tarif mensuel de 735€.**

Il est à noter qu'en complément, il sera ajouté une provision de charges mensuelles de 230€ amenant la redevance mensuelle à 965€.

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le montant de ce loyer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	**POUR**	**10**
Présents	9	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

Modification du tableau des effectifs

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Pour permettre l'adaptation du cadre d'emploi aux besoins des services, il est proposé au Conseil d'administration les suppressions/créations suivantes :

Suppression	Création
1 poste à temps complet sur le cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif - catégorie A (**poste n°849**) 1 poste à temps complet sur le cadre d'emplois d'infirmier territorial - catégorie B (**poste n°697**)	1 poste à temps complet sur le cadre d'emplois d'attaché territorial - catégorie A (**poste n°849**) 1 poste à temps complet sur le cadre d'emplois d'infirmier territorial en soins généraux- catégorie A (**poste n°697**)

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales sont inscrits au budget du CCAS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	**POUR**	**10**
Présents	9	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

SECTEUR SOCIAL

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Aides facultatives — janvier et février 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

- **Compte-rendu des aides facultatives accordées au mois de janvier et février 2025**

	Aides d'urgence hors CAP		Aides en CAP		Commission hebdomadaire		
	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	**Total**
Janvier 2025	36 115,50 €	486	15 270,00 €	356	11 267,91 €	31	62 653,41 €
Février 2025	26 621,00 €	371	13 760,00 €	301	9 812,32 €	40	50 193,32 €

Le conseil prend acte de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique que la prochaine séance est programmée au Mardi 17 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé.

Monsieur le Président clôt la séance à 19h45

Le Président,

Olivier BIANCHI

La Secrétaire de séance,

Agnès FROMENT